

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2021-092

PUBLIÉ LE 20 AVRIL 2021

# Sommaire

## **DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret / DRDFIP**

45-2021-04-16-00041 - Arrêté de fermeture exceptionnelle SPFE Orléans1  
(21-04-2021) (1 page)

Page 3

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-04-16-00041

Arrêté de fermeture exceptionnelle SPFE  
Orléans1 (21-04-2021)

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE VAL DE LOIRE ET  
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME D'OUVERTURE AU PUBLIC  
DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET  
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre Val de Loire et du Loiret,**

Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2021, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à M. Bruno DALLES, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

**ARRÊTE :**

**Article 1er :** Le Service de Publicité Foncière et d'Enregistrement Orléans 1 sera fermé au public à titre exceptionnel le mercredi 21 avril 2021.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Orléans, le 16 avril 2021

Par délégation du Préfet,  
Le directeur régional des finances  
publiques,

Signé : Bruno DALLES